Saint-Christophe

ASSURANCE SCOLAIRE 2021-2022
DE VOTRE ENFANT

PROTÉGEZ VOTRE ENFANT DURANT SES ACTIVITÉS SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES !

Grâce à l'assurance scolaire souscrite par votre établissement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, votre enfant est protégé dès le premier jour de la rentrée scolaire 2021-2022 :

- A chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**
- En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !
- En toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !

DÈS AOÛT 2021 :

Rendez-vous sur votre espace Parents pour :

- Obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire
- Télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant
- Déclarer un accident en ligne

https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/

Saviez-vous que nous pouvons également assurer l'ensemble de votre famille ?

En tant qu'assureur référent de la famille, nous proposons une couverture complète avec les meilleures garanties. Et comme nous assurons déjà votre enfant, vous pouvez bénéficier d'un tarif privilégié :

2 MOIS OFFERTS TOUTE L'ANNÉE
POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION

Auto

Santé

Garantie des accidents de la vie

1 MOIS OFFERT TOUTE L'ANNÉE
POUR TOUTE NOUVELLE SOUSCRIPTION

Habitation

Demandez un conseil personnalisé en appelant le
01 85 53 57 44
ou réalisez un devis sur :
www.saint-christophe-assurances.fr